

Stagiaires : Force ouvrière demande des garanties

FNEC FP

FO
la force syndicale

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Madame la Ministre,

Montreuil, le 3 juillet 2015

Nous avons pris connaissance de la circulaire du 30 juin 2015 parue au BO du 2 juillet concernant les modalités d'organisation de l'année de stage pour l'année scolaire 2015-2016.

En complément de nos courriers précédents qui soulignent la situation dramatique en cette fin d'année pour nos collègues stagiaires menacés en grand nombre de licenciement ou de renouvellement de stage et pour lesquels nous vous demandons d'intervenir en urgence, nous attirons votre attention, sur un certain nombre de points :

- si nous interprétons bien votre circulaire qui précise que « l'accueil des lauréats des concours est organisé de préférence la semaine précédant la rentrée scolaire », cette modalité décidée académie par académie, ne peut être opposable aux stagiaires et constituer une obligation. Nous vous demandons donc d'en faire état auprès des recteurs et des IA/DASEN.. Vous le savez, la plupart des lauréats prendront un logement à la date du 1^{er} septembre et non avant.
- Si, pour autant, certains stagiaires devaient se rendre dans les lieux d'accueil définis, nous vous demandons que les frais occasionnés, transport, repas, nuitées, soient pris en charge par vos services. En effet, ni le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, ni celui du 8 septembre 2014 ne couvrent ces situations antérieures à la date d'installation des stagiaires fixée au 1^{er} septembre.

Enfin vous précisez que « les modalités d'organisation de l'année de stage définies dans la circulaire n° 2014-080 du 17 juin 2014 sont reconduites au titre de l'année 2015-2016 ».

La FNEC FP-FO vous demande donc de prêter toute l'attention nécessaire à ces préconisations. Il nous semble important, en raison des grandes difficultés de cette fin d'année, que des recommandations impératives soient données aux recteurs. Nous vous demandons donc de ne pas affecter les professeurs des écoles stagiaires dans les classes de CP, les stagiaires enseignants et personnels d'éducation du second degré stagiaires sur plus de deux niveaux, les classes à examen, en REP ou REP+.

Pour tous, une seule école, un seul établissement.

Au regard d'un bilan non fourni à ce jour mais avec l'ensemble des informations que nous possédons suite à nos différentes interventions dans les ESPE et auprès des recteurs, il nous semble déterminant d'aborder spécifiquement avec vous-même et vos services le déroulement de l'année de stage des lauréats de concours. Le demi-service que cette année encore vous leur imposez, avec la charge de travail demandée dans les ESPE ne sont pas des conditions favorables à une entrée sereine et réussie dans l'Education nationale.

Stress, désespoir, fatigue extrême vous ont été rapportés par les formateurs de certains ESPE dans un courrier rendu public. Ne pas tenir compte des remontées, des demandes, serait un signe plus que négatif donné à tous les personnels.

La FNEC FP-FO vous rappelle que statutairement les lauréats de concours, sont des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants contractuels en stage. L'obtention du concours leur donne droit à une formation.

Cette formation n'est pas une période d'essai, mais complémentaire à leur statut de stagiaire. Cette formation ne saurait être un couperet.

Les fonctionnaires stagiaires dans la galère, c'est non !

Nous sommes des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants, nous voulons débiter dans l'éducation nationale dans les meilleures conditions.

Nous demandons :

- Pas plus d'un tiers de service devant élèves durant l'année de stage pour garantir des conditions de formation et de travail satisfaisantes.
- Non à la surcharge de travail : pas de mémoire, pas de validation nouvelle des ECTS que nous avons obtenus. Ce qui est acquis est acquis.
- Non à l'obligation d'un nouveau master si nous en possédons déjà un, pas de DU en plus, non plus.
- Pas de chantage à l'assiduité en ESPE pour valider notre année.
- Respect des vacances scolaires : non aux formations pendant les vacances.

Montreuil, juillet 2015

NOM/Prénom	Etablissement d'affectation	Adresse mail	Signature